

Réflexions de Marc-Antoine MARTIN à l'issue de la 24^{ème} Conférence des Parties (COP24) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) à Katowice, Pologne, du 3 au 15 décembre 2018.

J'ai participé à la COP24 en qualité d'administrateur, membre suppléant au Conseil du Fonds d'adaptation, représentant les pays de l'Annexe 1 du Protocole de Kyoto (pays développés ou avec une économie en cours de transition). Présent sur place du 5 au 12 décembre, j'ai contribué, en sus de réunions spécifiques pour le Fonds d'adaptation, à plusieurs événements parallèles et à nombre d'entretiens avec les exposants et intervenants publics et privés, français, européens et internationaux.

Le présent document se concentre sur les questions liées directement ou indirectement à l'adaptation aux changements climatiques.

Les opinions et impressions exprimées sont strictement personnelles et sont présentées dans les chapitres suivants :

- 1. Cadre général et principales conclusions
- 2. Des perspectives de réchauffement très au-dessus du scénario + 1,5°C
- 3. La question de l'équité et de la justice climatique
- 4. Les limites des financements des changements climatiques et de l'adaptation
- 5. L'eau au cœur de l'adaptation dans les pays en développement
- 6. Le Fonds d'adaptation
- 7. Réflexions sur la communication en matière de changements climatiques

1. Cadre général et principales conclusions

« Les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ils ne voient la nécessité que dans les crises" Jean Monnet

La COP24 avait pour objectif d'opérationnaliser sur les plans technique et administratif l'Accord de Paris de décembre 2015, entré en vigueur en novembre 2016. Rappelons que les éléments essentiels portent sur l'objectif de limitation à long terme le plus proche de + 1,5° C, la mise en place de cadres ambitieux pour tous, y compris leur transparence et leurs bilans périodiques, les financements et les renforcements de capacités, les actions d'atténuation, d'adaptation et de pertes et dommages.

Sur nombre d'aspects opérationnels de l'Accord de Paris, les 197 parties ont adopté des règles communes dans des domaines essentiels, d'atténuation et d'adaptation, de renforcement de capacités, de transparence, c.a.d. la manière dont les États devront comptabiliser leurs émissions et en rendre compte. Reste à voir comment au cours des années futures chacun « remplira » en pratique ses engagements de *reporting*.

Bien qu'une coalition d'Etats, dont la France, ait appelé à le faire, les parties ne se sont pas engagées à revoir leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), à savoir leurs engagements de baisse d'émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020, révision pourtant nécessaire, les contributions actuelles soumises conduisant à un réchauffement de + 3,2 ° C à 2100.

Pour la première fois dans l'organisation des COP climat, il n'y a pas eu de séparation physique entre les officiels négociateurs et la société civile, mais les accès des lieux de réunions étaient très encadrés et impossibles pour ceux qui n'avaient pas le badge « parties ». Les espaces et les débats pour les collectivités territoriales, les entreprises, les ONG, les organismes de recherche étaient plus modestes et moins denses que lors des précédentes COP.

Il semble que de plus en plus de débats sur des sujets techniques, économiques, sociaux, environnementaux (Sommets *One Planet*, Fora mondiaux de l'eau, de la biodiversité, Alliances des villes, de l'énergie, Droits des minorités, etc.) en rapport avec le réchauffement climatique, se déroulent hors COP. Cet **essaimage** n'est-il à mettre au crédit du multilatéralisme et des COP elles-mêmes, trop souvent critiquées pour leurs résultats ?

Des manifestations extérieures au Centre de conférence ont été très encadrées par les autorités polonaises, hors heures de pointe du trafic urbain et se terminant à l'heure prévue pour permettre la reprise normale de la circulation. Le contraste avec les manifestations en France au même moment était pour le moins saisissant.

La COP24 a d'emblée fait l'objet de positions, voire de postures radicales, ce qui est assez courant dans ces conférences : d'une part, le rappel des pays en développement (menés par le Groupe des 77 et la Chine) sur la prise en compte de la notion d'équité et de justice et d'autre part, du refus par quelques pays (USA, Russie, Arabie saoudite...) de reconnaître les conclusions du rapport d'octobre 2018 du GIEC sur le + 1,5°C. Le président polonais de la COP24 M. Michał Kurtyka, suivi des autres pays du groupe de Visegrad, a insisté sur une **transition** énergétique bas-carbone, fortement prônée par l'Union européenne, qui soit **juste**, ouvrant et rejoignant des débats sur l'équité et la justice climatique, particulièrement vifs à cette COP24.

Même si on est loin du financement des besoins (atténuation et adaptation de l'ordre du trillion USD par an jusqu'en 2050) pour atteindre un objectif dit de « neutralité carbone » à l'horizon 2050, des annonces importantes de financements ont été faites de la part des pays développés et de la Banque mondiale.

Enfin, pour la France, le Ministre de la Transition écologique et solidaire, M. François de Rugy, a été présent en tout début de COP avec la Secrétaire d'Etat, Mme Brune Poirson, laquelle est revenue en deuxième semaine. La délégation était conduite par l'Ambassadrice pour le climat, Mme Brigitte Collet. Notons que notre compatriote Paul Watkinson participait en qualité de président de l'Organe subsidiaire de Conseil scientifique et technologique (*SBSTA*) de la CCNUCC.

2. Des perspectives de réchauffement très au-dessus du scénario + 1,5°C

"A force de sacrifier l'essentiel pour l'urgent, on finit par oublier l'urgence de l'essentiel"
Edgar Morin

Selon le rapport du GIEC¹ d'octobre 2018, les perspectives de limitation du réchauffement climatique à + 1,5°C par rapport à la période préindustrielle sont très faibles et la neutralité carbone ou plus exactement de neutralisation des émissions carbone (c'est-à-dire pas plus

¹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

d'émissions que d'absorption à l'échelle planétaire) pour 2050 s'éloignent, sauf à mettre en œuvre des solutions du type **bioénergie avec capture et stockage du carbone (BECCS)** qui posent des questions et des problèmes non résolus quant à leur faisabilité physique, technique, économique, sociale et environnementale, et à leur soutenabilité² ... et certaines des réponses ne relèvent-elles pas de la géo-ingénierie ?

Il y a beaucoup d'incertitudes sur ces solutions techniques, en particulier les interrelations avec l'eau dans les sols ; la capacité et la durabilité du stockage du carbone en fonction de la nature des sols ; la compétition que ces techniques peuvent entraîner avec les terres agricoles pour nourrir les populations... On peut s'étonner du peu de recherches sur ce sujet. Sauf erreur, la thèse des 0,4 % (prônée à la COP21) de capture du carbone dans les terres ne semble plus faire partie des messages.

Les solutions du **nucléaire**, pourtant choix de la France pour quelques années encore, voire de décennies, ne sont pas évoquées. Le débat sur ce sujet dans les enceintes internationales du climat est quasi inexistant, la discrétion semble être le point fort de tous les acteurs y compris du GIEC. Les recherches en cours sur la gestion et le traitement des déchets pourraient apporter des éléments de réponses suscitant des discussions techniques autant que celles du stockage de l'énergie électrique produite par les énergies intermittentes solaires ou du vent et de sa dépendance aux métaux rares. M. Al Gore, lors de sa prestation toujours très médiatique, mêlant arguments scientifiques et émotions avec des images-choc (cf. Annexe (a)), est très rapidement passé sur l'alternative nucléaire, signalant que c'est une question complexe et sensible qui ne pouvait pas être développée dans sa présentation.

Toutefois, nombre des solutions dites innovantes relevant de la transition énergétique et des stratégies bas-carbone dans tous les secteurs, en cohérence avec l'Accord de Paris, présentées dans les événements parallèles par les entreprises, les collectivités locales, les institutions financières et banques sont prometteuses pour une maîtrise du réchauffement d'ici 2050.

Mais la **géo-ingénierie** refait surface avec des projets alarmants, dont voici un échantillon : *Marine Cloud brightening in Monterey Bay, California. SCoPEX: stratospheric aerosol injection experiment ; SPICE (Stratospheric Particle Injection for Climate Engineering) experiment . Artificial (Ocean) Upwelling in China. Ocean fertilization: Korea Polar Research Institute; LOHAFEX, Planktos-Haida-Oceanos. Fixing the climate with algae. Bioenergy with Carbon Capture and Storage (BECCS)*. Certaines associations (dont l'ONG International Rivers/US) y incluent également les très grands projets hydroélectriques (Chine, Brésil, RDC, Colombie...) dont les bilans carbone et les impacts environnementaux (modifications des sédiments, impacts sur écosystèmes...) et sociaux (déplacements et migrations de populations locales...) ont des externalités négatives irréparables.

3. La question de l'équité et de la justice climatique

« *Tout ce qui augmente la liberté augmente la responsabilité* » Victor Hugo

Les conventions environnementales et l'Accord de Paris (Article 2.2) expriment que le **principe de « responsabilités communes mais différenciées, et les capacités respectives » (CBDR-RC)**

² Cf. note de J.L. Redaud du PFE et de l'Académie de l'Eau "Quelques enseignements pour le secteur de l'eau du Rapport du GIEC 2018 1,5°C" - www.academie-eau.org -

des parties vis-à-vis des changements climatiques et non pas de « responsabilités communes et partagées » comme plusieurs pays développés l'ont évoqué.

Les parties divergent sur l'interprétation de cette *CBDR-RC*. Certains insistent sur une **flexibilité dans l'application** de ce principe aux pays en développement prenant en compte leurs évolutions et les cas particuliers de chacun, d'autres insistent sur les émissions par habitant (per capita) et les conséquences par individu, ce qui revient à souligner la faiblesse des émissions des pays en développement du fait de l'importance de leur population.

Cependant, l'enjeu de la **maitrise démographique** n'a pas été évoquée à la *COP24* alors qu'en novembre 2017 pour la *COP23* l'appel de 15 364 scientifiques sur la démographie et ses liens avec le climat avait pointé explicitement ce sujet. Cela reste un « angle mort » des débats sur les changements climatiques avec l'argument que cette question est à traiter au seul niveau national. A noter que les publications internationales de recherches et donc les remontées possibles au niveau du GIEC sur ce thème sont quasi inexistantes : la recherche serait-elle aussi en autocensure ?

Les pays en développement lient la responsabilité des émetteurs aux impacts des changements climatiques en particulier sur leur pauvreté, sur les migrations contraintes et parallèlement leurs besoins de développement, notamment en énergie. Ils insistent sur les responsabilités historiques des pays développés et donc d'une dette des pays développés envers eux invoquant la justice climatique ; les pays émergents se sont joints à ces positions... Enfin, la notion de décroissance n'est pas réapparue, à ma connaissance, dans les débats de la société civile présente à la *COP24*.

4. Les limites des financements des changements climatiques et de l'adaptation

« Don't let the perfect be the enemy of the good ».

Les critiques se sont aussi portées sur les financements inadaptés aux besoins ; pour l'adaptation les besoins dans les pays en développement ont été estimés par le PNUE (2016) de 140 à 300 milliards USD par an d'ici 2030, puis 280 à 500 milliards USD par an d'ici 2050³. Le G77 a souligné les écarts entre les annonces des pays développés et les montants réellement versés (Fonds vert climat, annonces de 10,2 milliards USD, et en début de *COP24* versés 7 milliards USD), la diminution des allocations du FEM pour des actions contre les effets négatifs des changements climatiques, l'augmentation de la part des prêts concessionnels au détriment des dons et les dettes que ceux-ci génèrent pour les pays en développement (même si les taux d'intérêt sont faibles), les charges supplémentaires des co-financements demandés aux pays en développement, les montants de financements inférieurs aux 100 milliards USD par an promis d'ici à 2020 depuis la *COP21* en 2015 et, enfin les lenteurs perçues des pays développés sur le processus de révision de cet engagement et d'un nouvel engagement de long terme d'ici 2025.

Néanmoins à la *COP24*, la **Banque mondiale s'est engagée à 200 milliards USD pour son plan 2021-2025⁴, l'Allemagne à abonder le Fonds vert pour le climat (GCF) de 1,5 milliard €, la**

³ Pour plus de détails sur les financements de l'adaptation cf. rapport 2018 de *Climate Policy Initiative* <https://climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2018/11/Global-Climate-Finance-An-Updated-View-2018.pdf>

⁴ 200 milliards USD sont composés de 100 milliards de "financements directs" de la Banque mondiale et l'autre moitié est répartie entre environ un tiers de fonds directs de deux agences dépendant du groupe Banque mondiale et deux tiers de fonds privés mobilisés par leur intermédiaire. Cela fait environ 40 milliards USD par an, dont 27 milliards de fonds directs. Au cours de l'année fiscale 2018 (juillet 2017 à juin 2018), la Banque a engagé 20,5 milliards de financement sur le climat et en moyenne environ 13,5 milliards par an sur la période 2014-2018

Norvège à doubler sa contribution au GCF (environ 272 millions USD en plus), l'Irlande s'est engagée à abonder le GCF⁵, et le Fonds d'adaptation a reçu des promesses de dons⁶ pour l'équivalent de 129 millions USD.

En deuxième semaine de la COP, la Secrétaire d'Etat Mme Brune Poirson a annoncé lors de la session de dialogue des contributeurs les dons de la France au Fonds d'adaptation de 15 millions € et au Fonds des pays les moins avancés (ciblé sur l'adaptation) de 20 millions d'€.

Parmi les bilans des efforts des pays pour combattre le réchauffement climatique suite à l'Accord de Paris, un groupe d'ONG - *Germanwatch, New Climate Institute et Climate Action Network International* – réalise annuellement depuis plusieurs années un classement avec un index⁷, le **Climate Change Performance Index (CCPI)**. Il évalue 56 pays et l'Union européenne responsables de plus de 90 % des gaz à effet de serre (GES) globaux. A l'approche de 2020 où les pays présenteront des objectifs en vue d'améliorer leur réduction d'émissions de GES, cet index peut être considéré comme un indicateur relativement sérieux de mesure des progressions des pays. Cette année, la France est classée dans les premiers pays du groupe de performance moyenne, passant du 15^{ème} rang établi en 2017 au 21^{ème} en 2018 : elle est très bien classée sur le critère de la politique climatique, mais moyennement sur les autres critères. Les pays scandinaves et l'Union européenne sont classés dans le groupe de haute performance. Parmi le groupe de très basse performance il y a le Japon, le Canada, les pays arabes.

Le PNUE a produit son rapport « **Adaptation Gap Report 2018** » sur les données actualisées des coûts estimés des changements climatiques et de l'adaptation ; mais il souligne la difficulté de chiffrer les coûts d'adaptation au-delà de 2040.

Ainsi, les coûts d'adaptation sans les mesures d'atténuation (donc avec un réchauffement de + 4°C) sont, pour la fin du siècle, cinq fois supérieurs avec le scénario à + 2°C ; il y a des grandes différences en fonction des régions, masquées par des études trop globales ; l'adaptation s'avère d'autant plus importante dans les scénarios sans atténuation, et plus on retarde ces mesures d'atténuation plus les coûts des dommages et de l'adaptation seront significativement élevés (quels que soient les taux d'actualisation retenus de 2 % à 5 %).

Sur le plan sectoriel, le rapport se réfère à des estimations de coûts d'adaptation et des dommages pour les littoraux, les inondations, l'énergie, la santé, l'agriculture, quoique pour celle-ci il y ait peu de d'études sur l'agriculture raisonnée (*smart agriculture*), ou les solutions fondées sur la nature, qui ont sans doute un grand potentiel de co-bénéfices ; de plus, il y a très peu d'études sur la biodiversité ; les perspectives de croissance et d'emplois associées aux mesures d'adaptation sont significatives, en particulier aux échelles nationales et des villes mais on ne dispose pas d'études agrégées.

Ces conclusions rejoignent celles du rapport du GIEC d'octobre 2018 sur le réchauffement à + 1,5°C, où a été reconnue la **difficulté de quantifier l'« adaptation finance »** en cohérence avec le scénario à + 1,5°C et a fortiori à + 2°C.

⁵ Cf. rapport du GCF à la COP en date du 17 septembre 2018 unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2018_5_advance.pdf

⁶ Une fraction même modeste de ces fonds devrait être affectée aux renforcements de capacités locales et servir d'amorçage à la définition et la mise en œuvre de projets et programmes

⁷ Cet index agrège 14 indicateurs en 4 catégories : émissions de GES, énergie renouvelable, consommation d'énergie, et politique climatique. - www.climate-change-performance-index.org -

Mais cette question renvoie plus globalement à la difficulté de cerner le **concept d'adaptation** et ses limites avec le développement durable et avec la notion de pertes et préjudices (*loss et damage*).

Bien que l'adaptation aux changements climatiques se réfère aux actions prises pour gérer les impacts des changements climatiques, à ce jour la communauté internationale ne dispose pas d'indicateurs partagés et comparables contrairement à l'atténuation... Les analyses actuelles en vue de qualifier l'adaptation, à ma connaissance, visent à essayer de mieux expliciter la causalité climatique des impacts justifiant les actions dites d'adaptation et à identifier les facteurs climatiques et non climatiques dans chaque situation, sachant que les changements climatiques amplifient les causes du sous-développement. La question de la **métrique de l'adaptation** est pendante ; à noter l'emploi fréquent dans la communauté internationale du **Global Adaptation Index** (Université de Notre Dame US/Indiana) qui mesure la vulnérabilité et le niveau de préparation pour faire face aux impacts.

La quantification est d'autant plus difficile que l'adaptation traite d'aspects à des échelles de temps et géographiques sur des territoires circonscrits où l'on ne dispose que de peu de mesures hydrométéorologiques dans beaucoup de PED. S'appuyant sur la classification sectorielle de l'adaptation du GIEC (AR5), chaque bailleur établit son propre bilan ; les besoins d'harmonisation et de coordination sont évidents. Une analyse des projets qualifiés d'adaptation par les différents bailleurs de fonds permettrait de construire un « corpus » de références en la matière.

La reconnaissance des **pertes et préjudices** a progressé. Le document du GIEC sur les + 1,5°C en fait explicitement mention pour la première fois, en signalant les limites de l'adaptation quand celle-ci ne permet plus de se protéger contre tous les risques : par exemple, les pertes considérables des coraux, les pertes massives de biodiversité, la mortalité liée aux grandes vagues de chaleur, la submersion des petites îles et des zones côtières... avec les conséquences de déplacements de populations. En 2019, devraient normalement être connues les conclusions des travaux du comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie (*WIM*) et de la *task force* sur les déplacements (*TFD*), y compris les besoins de financements spécifiques, et permettre des décisions lors de la COP25 au Chili.

5. L'eau au cœur de l'adaptation dans les pays en développement

« L'eau est le miroir de notre avenir » *Gaston Bachelard*

Les enjeux de l'eau au sens large ont été largement évoqués au cours de la *COP24* (cryosphère océans et eaux continentales (de surface, souterraines, ou littorales)).

Concernant les eaux douces, le Partenariat Français de l'Eau (PFE), le Ministère de la Transition écologique et solidaire, l'Office International de l'Eau/Réseau International des Organismes de Bassin, l'Initiative pour l'Avenir des grands Fleuves, le Comité 21, le PS Eau..., ont contribué à plusieurs événements parallèles de haut niveau auprès de larges audiences et les messages et conclusions sont disponibles sur les sites Internet en particulier celui du PFE :

- www.partenariat-francais-eau.fr/calendar/evenement/cop24-katowice/ -

Le Maroc et plusieurs pays subsahariens, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)/Institut de la Francophonie pour le Développement durable (IFDD), la Banque Africaine de Développement (BAfD), l'Agence Française de Développement (AFD), la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (UNECE), l'Organisation Mondiale de la

Météorologie (OMM)⁸, l'UNESCO⁹, l'Observatoire du Sahel et du Sahara (OSS)/l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)¹⁰, *Global Climate Action/ Alliance for Global Water Adaptation (AGWA)/Stockholm International Water Institute(SIWI)*... (cf. les sites internet de ces organismes) ont tenu ou contribué à de nombreux événements parallèles où les questions de l'eau (aspects techniques, économiques, sociaux, environnementaux, sécuritaires, de recherche...) ont été centrales. Plus de 80% des CDN d'adaptation des pays en développement traitent de l'eau.

Il ressort de ces présentations et débats que les « solutions » aux problèmes d'eau requièrent tout particulièrement des approches locales, très souvent par bassin, et de **territoires** et que les savoirs et savoir-faire locaux doivent être mobilisés. L'**acceptabilité sociale** des solutions est préalable à leur durabilité. Les solutions innovantes¹¹ comme celles fondées sur la nature sont à soutenir, et les financements doivent conjuguer grands et petits projets ou programmes en soutenant les mesures **préalables de connaissance** de base (en subventions) indispensables à toutes politiques publiques.

Malgré l'importance des enjeux locaux et régionaux¹² et mondiaux, l'eau ne fait pas l'objet de dispositions spécifiques au sein des textes juridiques sur les changements climatiques ou de l'Accord de Paris, au même titre que l'énergie, la sécurité alimentaire, les forêts, les océans. Même s'il existe des alliances, plateformes, coalitions, fora... traitant de l'eau¹³, la communauté de l'eau a encore beaucoup à faire pour promouvoir ses positions, probablement en se **décloisonnant** et en tissant des liens avec d'autres communautés dans tous les domaines (scientifiques, techniques, sectoriels, juridiques, financiers, médiatiques).

5. Le Fonds d'adaptation

« Si nous avons chacun un objet et que nous les échangeons, nous avons chacun un objet. Si nous avons chacun une idée et que les échangeons, nous avons chacun deux idées ».
Proverbe chinois

Sous la CCNUCC il y a cinq fonds qui traitent de l'adaptation : le Fonds pour l'environnement mondial (FEM/GEF bien que plutôt orienté vers l'atténuation), le Fonds des Pays les moins avancés (LDCF), le Fonds spécial des changements climatiques (SCCF), le Fonds vert pour le climat (GCF) le plus récent et le plus important et le Fonds d'adaptation (FA).

Le FA - www.adaptation-fund.org - fonctionne plus sous le Protocole de Kyoto qu'en tant que mécanisme financier de la CCNUCC ; il dispose d'une entité légale avec son droit propre, la Banque mondiale en est le fonds fiduciaire intérimaire depuis 10 ans.

⁸ Cf. projet CREWS – *Climate Risk and Early Warning Systems*

⁹ Cf. projet PHI- WINS – Système de Réseau d'Information sur l'Eau

¹⁰ Cf. programme SAWAP et projet BRICKS – Programme Sahel et Afrique de l'Ouest en appui à la Grande Muraille Verte et Projet de Renforcement de la Résilience par le biais des Services liés à l'Innovation, à la Communication et aux Connaissances

¹¹ Cf. Colloque « Le dessalement participe-t-il aux mesures d'adaptation aux changements climatiques ? » organisé par la Société Hydrotechnique de France, l'Association Française pour l'Eau, l'Irrigation et le Drainage et l'Académie de l'Eau au congrès de l'ASTEE à Marseille le 7 juin 2018 - www.academie-eau.org -

¹² Cf. les bassins versants transfrontaliers (eau de surface et souterraine) et les conflits qui peuvent se traiter dans le cadre de l'hydrodiplomatie (cf. colloques au Sénat décembre 2016,17,18 – www.academie-eau.org -

¹³ Cf. Alliance mondiale de l'eau et du climat (AMEC)

Hors CCNUCC il y a le Programme pilote de résilience climatique (Climat Investments Funds) et le Programme d'adaptation pour les petit agriculteurs (ASAP, fonds spécial du Fonds International de Développement Agricole (IFAD)).

La concertation et les synergies possibles entre ces fonds, restent encore à développer.

Au cours de la COP24 la CMA2 (Conférence des Parties servant en tant que Réunion des Parties de l'Accord de Paris) a bien spécifié que le FA doit servir l'Accord de Paris pour toutes les questions relatives à cet Accord. Cependant, il a été décidé par la CMP14 (Conférence des Parties agissant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto) que le FA continue de servir la CMP jusqu'à ce que les « *share of proceeds* » sous Article 6.4 de l'Accord de Paris deviennent disponibles, ce qui n'a pas été décidé à Katowice, mais le processus pour y aboutir avec un calendrier précis pour 2019, a été décidé et est bien engagé.

La principale décision au cours de la COP24 concerne des promesses de **dons volontaires** pour l'équivalent de **129 millions USD**, notamment de l'Allemagne (70 M€) le plus important don fait au FA à ce jour, de la France (15 M€), de l'Union européenne (10 M€) avec le premier don à un fonds climat sous la CCNUCC, de l'Italie (7 M€) (cf. Annexe (b)).

Ce montant de dons dépasse significativement l'objectif d'abondement fixé par le Conseil du FA de 90 millions USD par an ; cela témoigne de la reconnaissance de la spécificité et de la pertinence du Fonds qui suscite l'intérêt et l'attachement des pays les plus pauvres. Le montant total des ressources acquises depuis 2008 (après la COP19 à Bali en décembre 2017) devrait donc s'établir autour de 967 millions USD.

J'ai participé à plusieurs événements parallèles organisés par le FA en vue de le promouvoir en mettant en évidence ses projets et programmes concrets et ses activités générales : d'une part, l'évènement avec l'Institut de la Francophonie pour le Développement durable (IFDD) et d'autre part, ma contribution à la faisabilité de la campagne de mobilisation de ressources en faveur du FA par **VISA Inc.** qui s'est traduite par un stand très visible à l'entrée principale de la conférence qui a permis de collecter environ 60 000 USD.

Nous avons également participé au dialogue des contributeurs en présence notamment du président, premier ministre fidjien, de la COP23, de la secrétaire exécutive de la CCNUCC, de la ministre de l'environnement de Suède, du ministre du budget et finance, énergie, climat et aéroports de la région Wallonie, de la ministre de l'environnement et de l'énergie de la région-capitale de Bruxelles, du ministre de l'environnement du Rwanda.

M. Adrien Zakhartchouk, Chef du bureau climat, environnement et agriculture à la Direction générale du Trésor y a prononcé une allocution et annoncé la **contribution française de 15 millions € au FA** et aussi une contribution de 20 millions € au LDCF.

Enfin, j'ai participé à la réunion de dialogue bilatéral entre le FA et GCF où différentes options de concertation ont été évoquées et dont les « pré-faisabilités » seront présentées aux prochains conseils du FA et du GCF en 2019.

(Cf. site: *Adaptation Fund at COP24*) - www.adaptation-fund.org/cop24/ -

Une originalité spécifique du FA, lequel cible les communautés les plus vulnérables des pays en développement en finançant des petits projets ou programmes concrets, est l'accès direct de ses ressources par les pays. Ce modèle innovant a été repris par d'autres fonds et aussi a

permis de développer des actions et programmes de plus grande ampleur avec d'autres fonds, et par les Etats eux-mêmes ; ainsi l'Inde, république fédérale, a décidé la création d'un Fonds national d'adaptation très semblable au FA.

Par ailleurs, j'ai été réélu administrateur au Conseil du FA, en position d'*alternate* pour les pays de l'Annexe 1 du Protocole de Kyoto, le *member* étant un représentant de la Suède.

6. Réflexions sur la communication en matière de changements climatiques

"Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire viennent aisément"

Boileau

Le *think tank* britannique, basé à Oxford, *Climate Outreach* - <https://climateoutreach.org/> - s'est penché sur les difficultés de communication au grand public sur les politiques environnementales dans plusieurs pays, en particulier sur l'acceptation sociale du prix ou de la taxation du carbone, de la fiscalité ou de la réglementation contraignantes..

Des études « scientifiques » ont été conduites en Australie, en Californie, au Canada, au Chili, au Royaume Uni, en Suisse...sur les causes des rejets et comment mieux communiquer en matière de politique environnementale.

Il ressort quelques idées simples et de bon sens.

- On retiendra en priorité la nécessité de bannir tout **langage technocratique** : des termes comme signal-prix ou prix du carbone ou des concepts comme les marchés du carbone et les enchères ou achats et ventes de « droits à polluer », perçus comme de la finance malsaine, ne sont pas compréhensibles ou acceptables par le citoyen et sont à supprimer au risque de rejet complet de toutes les mesures pertinentes associées.
- Eviter de parler de taxes et de fiscalité sans **montrer les emplois** de l'argent collecté, à qui et à quoi il sert concrètement, dans quels délais, comment les résultats attendus sont transparents et vérifiables. Par exemple, évoquer les enjeux et résultats attendus sur la santé des personnes et de leurs enfants est souvent plus efficace que des discours trop conceptuels et globalisants.
- Les décisions politiques doivent être adossées à des **données objectives**, sérieuses, et si possible largement appropriables par le plus grand nombre.
- La **confiance** populaire dans la parole de personnes qui paraissent indépendantes des lobbies, compétentes et reconnues comme tel, neutres et honnêtes est déterminante et il convient de les rechercher et les impliquer le plus tôt possible.
- Le rôle des médiateurs et des **médias** formés et informés, capables de reformuler les messages dans la culture locale avec un langage simple, sans trahir leur contenu originel, est indispensable. Une maîtrise des messages via les réseaux sociaux est devenue incontournable.
- Les processus et manières de communiquer doivent être soigneusement étudiés au préalable avec des **tests** et des pilotes avant de passer en vraie grandeur. Les réactions à ces communications peuvent faire évoluer les contenus et contenants des messages générant ainsi d'opportunes retro actions renforçant ou faisant évoluer les décisions initiales, les transformant en processus susceptibles de faire émerger de manière progressive ou itérative des solutions acceptables.
- Les rôles spécifiques des **jeunes**, des **minorités** et des **femmes** (cf. Annexe (c)), généralement plus sensibles aux dimensions sociales de l'écologie et à l'importance de

l'éducation, sont à analyser et à estimer avec attention car ils peuvent permettre de lever des blocages et ouvrir des pistes.

Toutes ces propositions relèvent d'une **approche scientifique** de la communication que l'on pourrait inclure dans les sciences humaines et sociales¹⁴. D'une manière générale la faisabilité de la communication des décisions devrait être partie intégrante des stratégies environnementales publiques. Les **faisabilités** devront tenir compte des spécificités géographiques, économiques, socioculturelles, historiques de chaque pays.

Les valeurs sous-jacentes de cette démarche sont celles d'une démocratie citoyenne et à l'opposé de décisions unilatérales, voire autoritaires de type top-down.

Ces approches sont sans doute plus faciles à suggérer qu'à faire, mais elles nous semblent plus que jamais indispensables dans les contextes socio politiques difficiles de nombreux pays industrialisés ou en développement pour (ré)concilier économie, écologie et politique.

¹⁴ Cf. Séminaire « Les sciences humaines et sociales et les enjeux de l'eau » organisé par la SHF et l'Académie de l'Eau. Paris 2 octobre 2018 - www.academie-eau.org & www.shf-hydro.org/ -

ANNEXES



(a) Extrait de la présentation de M. Al Gore: "The energy trapped by man-made global warming pollution is now "...equivalent to exploding 500, 000 Hiroshima atomic bombs per day 365 days per year""
James Hansen Former Director, NASA Goddard Institute for Space Studies



(b) AF Contributors dialog day (de gauche à droite) : Représentants du secrétariat du Fonds d'adaptation, de la Wallonie et de la région Bruxelles, de l'Allemagne, de l'Union Européenne, de la Nouvelle Zélande et de la France



(c) Evènement parallèle sur l'espace France : « la mobilisation de la jeunesse » (panel et auditoire très féminins)